

COUPE DE FRANCE SENIOR 2008/2009

◆ 2ème PHASE

◆ 1er tour : 1/8ème de finale et 1/4 de finale

Il consiste en 4 poules de 4 équipes qui donnent chacun un qualifié pour le 2^o tour. La formule est sous la forme de 2 matchs de 1/8ème de finale le vendredi 20 février 2009, et d'un match de 1/4 de finale le samedi 21 février 2009 au soir.

L'équipe vainqueur du 1/4 de finale de chaque poule est qualifiée pour le tour suivant.

◆ **Participation** des 14 équipes de Pro A plus les 2 équipes issues de la première phase.

◆ **Tirage au sort** organisé par la FFVB et la LNV en présence des 16 équipes qualifiées si présentes, le mardi 6 janvier 2009 à CANNES l'occasion du match de PROAM n° PAM086 AS CANNES VB/ARAGO DE SETE VB à 20h30, retransmis sur Sport +.

Procédure du tirage au sort:

Les équipes seront réparties en 2 chapeaux :

- 1^{er} chapeau : les 4 équipes "européennes" qualifiées selon les critères de la saison écoulée (le champion de France, le vainqueur de la Coupe de France précédente, le vice-champion de France, et le troisième du championnat précédent): soit en masculins PARIS VOLLEY, STADE POITEVIN, BEAUVAIS OISE UC VOLLEY, AS CANNES VB, et en féminines: RC CANNES, ASPTT MULHOUSE, ES CANNET ROCHEVILLE, USSP ALBI.

- 2^e chapeau : les 10 autres équipes du championnat de PRO AM ou PRO F 2008/2009, ainsi que les 2 équipes qualifiées lors de la 1^{ère} phase.

Les 4 poules A, B, C, et D sont constituées par tirage au sort de l'équipe n°1 à partir du 1^{er} chapeau, puis des 3 équipes tirées au sort à partir du second chapeau (n°2, n°3 et n°4).

Le club organisateur des 1/8^{ème} et 1/4 de finales sera tiré au sort parmi les 4 équipes de chaque poule.

◆ **Déroulement:**

Horaires des rencontres :

Les rencontres de 1/8^{ème} de finales (1 contre 4 **et** 2 contre 3) se dérouleront dans l'ordre décidé par l'organisateur à 18H puis à 20H30 le vendredi.

Les 1/4 de finales sont fixés au samedi à 20h00 (sauf impératif TV).

Les arbitres sont désignés par la CCA pour les 3 rencontres. Celles ci se jouent avec le système des 3 ballons, nécessitant 4 ramasseurs de balles.

Les vainqueurs des ¼ de finale seront qualifiés pour les ½ finales et la finale prévues les vendredi 13 et samedi 14 mars pour les masculins, et les vendredi 20 et samedi 21 mars 2009 pour les féminines.

Créneaux d'entraînements

Le club organisateur de chacune des poules mettra à disposition des participants des créneaux d'entraînements.

Les équipes les plus proches du lieu retenu pour les finales occuperont les créneaux du début d'après midi, et un tirage au sort sera effectué entre les équipes qui jouent à 18h00 pour occuper les créneaux du matin (9h30/12h30), et entre celles qui jouent à 20h30 pour ceux de l'après midi (15h00/18h00).

.../...

◆ **Modalités financières :**

Chacun des 4 clubs organisateurs des poules de qualification (1/8^e de finales et des 1/4 de finales) prendra à sa charge :

- Les indemnités d'arbitrage selon le barème suivant : arbitres et marqueur: 3 x 251€ pour les masculins et 3 x 221€ pour les féminines, ainsi que pour les juges de ligne: 3 x 2 x 50€.

- Les indemnités de déplacement des arbitres selon le barème FFVB.

Les équipes visiteuses ont à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition ainsi que les éventuels frais de restauration et d'hébergement.

◆ **Qualification des joueurs**

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs devront être QUALIFIES, à la date de cette rencontre, pour leur championnat respectif.

◆ **Résultats**

Les résultats devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB de la même façon qu'en championnat.

Les feuilles de match devront parvenir à la FFVB de la même façon qu'en Championnat.

◆ **Forfait et Pénalité**

En cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe sera éliminée et devra acquitter une amende financière qui sera à la hauteur des amendes prévues de la division dans laquelle ce club forfait ou pénalisé évolue en championnat 2008/2009 (forfait lors des deux dernières journées pour les équipes Fédérales, Forfait ou Pénalité prévus à l'article 17 du règlement sportif de la L.N.V. pour les équipes PRO).